

Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR)

SCIAM : science amont pour le nucléaire

Réunion de lancement

04/09/2026

Responsable de l'action :
Pascal BAIN



ANR et plan France 2030



Opérateur de l'État

Actions de recherche et d'enseignement supérieur

Direction Générale Déléguée à la Science
« Budget d'intervention »

Plan d'action et appels à projets internationaux



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'investissement**

Direction des Grands Programmes d'Investissement de
l'État (DGPIE)

Opérateur de l'État pour le plan France 2030 intégrant les Pias

Investir notamment dans la recherche et dans l'innovation

4

Programmes

1^{er} PIA (2010)
35 Mds €
22,5 Mds €

2^e PIA (2014)
12 Mds €
4,5 Mds €

3^e PIA (2017)
10 Mds €
2,85 Mds €

France 2030
54 Mds €
>10 Mds €



France 2030 : Chiffres clés



Production scientifique*

Fin 2025

7 915

Publications
déposées dans HAL

861

Logiciels déposés

1 155

Jeux de données
déposés



Production technologique*

Fin 2025

348

Dépôts de demande
de brevet

110

Start-up

881

Technologies clés
en développement

152

Technologies de santé

80

Innovations sociales



Effet de levier*

Fin 2025

332,1 M€

Financements
additionnels

261

Projets déposés
à l'ERC

101

Projets ERC
financés

172

Thèses CIFRE



Ressources humaines*

Fin 2025

3 139

Doctorats initiés

2 055

Post-doctorats initiés

En 2025

19 816

Chercheurs
et enseignants-chercheurs
dont 7 068 femmes

12 558

Ingénieurs
dont 5 794 femmes

1132

Projets financés

Fin 2025

7,0 Milliards €
Conventionnés

2,9 Milliards €
Décaissés

* Ces informations portent sur les 896 projets
commencés avant le 01/11/2025 ayant fait l'objet
d'une collecte auprès des responsables de projet.

France 2030 : Chiffres clefs



Bienvenue
sur **data anr**®

Explorez les données
de l'Agence nationale
de la recherche

[Accueil Data ANR — data anr](https://data.anr.fr)



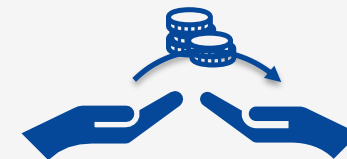
Chiffres clés



Indicateurs scientifiques



Partenariats



Cofinancements

Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche

Les PEPR visent à **construire ou consolider** un leadership français dans des domaines scientifiques liés ou susceptibles d'être liés à une **transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire ou environnementale et qui sont considérés comme prioritaires au niveau national ou européen**. L'action engage alors des PEPR afin d'accompagner cette transformation, qui peut être de différents types :

- **PEPR des stratégies nationales** : elle est déjà engagée avec des produits, services, usages et acteurs bien identifiés et l'Etat décide d'accompagner et de soutenir l'accélération de cette transformation en lançant **une stratégie nationale globale et coordonnée** (normative, financière, fiscale, etc.). Le PEPR doit alors permettre la levée de barrières ou de verrous scientifiques liés à cette stratégie ;
- **PEPR des stratégies d'exploration** elle commence à émerger et en est à ses débuts voire à ses prémices ; l'Etat décide alors **d'accompagner et de soutenir l'exploration du potentiel** de cette transformation en lançant un PEPR exploratoire ; celui-ci doit alors permettre la conduite d'une politique scientifique sur des domaines d'intérêts national et européen, aux retombées pouvant être multiples ;
- **PEPR des agences de programme** elle répond aux **priorités stratégiques** de l'Etat, qui engage des programmes spécifiques, proposés notamment par les agences de programmes

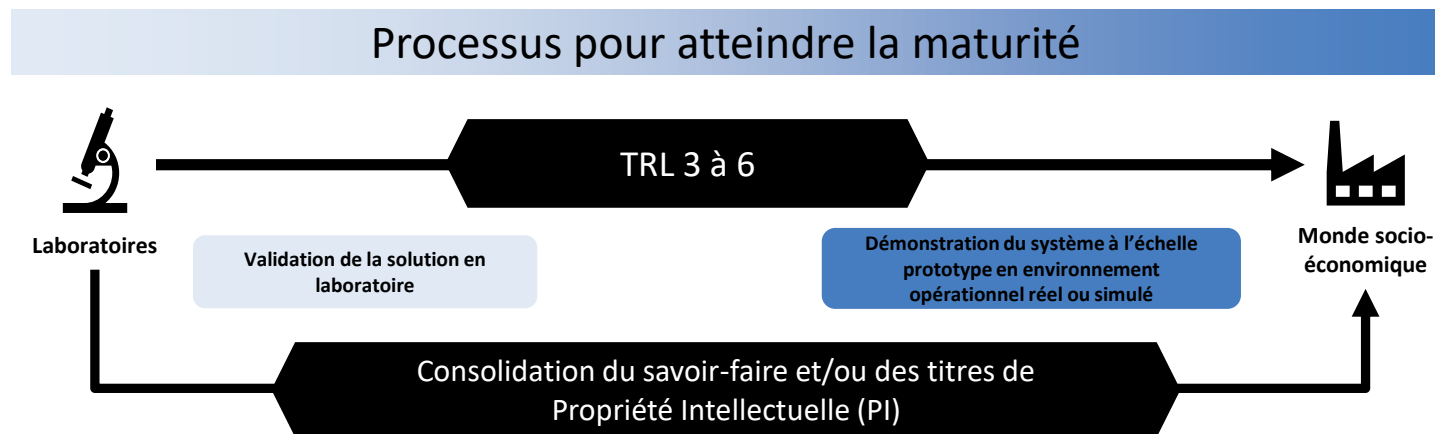
Sur les PEPR, **l'ANR est seul opérateur**.

Convention « dispositions communes » définissant les instances de gouvernance, processus d'évaluation, dispositions transverses, indicateurs...

Convention spécifique PEPR du 2 juin 2021 parue le 4 juin au Journal officiel + avenant du 14 août 2025 parue le 17 août pour les PEPR des agences de programme.

Valorisation et Innovation

Le Code de la recherche définit la valorisation comme une mission de service public **visant à rendre utilisables ou commercialisables les résultats et compétences de la recherche.**



 Attention la **nouveauté** est l'un des critères fondamentaux de la Protection de la PI.

- Une invention est considérée comme nouvelle si elle n'a **pas été divulguée au public avant protection.**
- Cette divulgation peut être le fait de l'inventeur lui-même ou d'un tiers, et elle peut se faire par tout moyen : **publication, abstract, présentation lors d'une conférence, site web, média, rencontres même informelles avec un tiers...**

Engager un dialogue précoce avec les Offices de Transfert de Technologies (OTT) mandatés

Communiquer tout en veillant à ne pas mettre en péril une potentielle valorisation



Aux côtés des chercheurs et chercheuses à l'origine de l'innovation

Mobilisation de compétences pluridisciplinaires :

- Enjeux de propriété intellectuelle ;
- Tendances du marché ;
- Transfert de technologie.

Informations contractuelles : obligations & dates

Règlement financier : À télécharger

Date d'éligibilité des dépenses : 01/12/2025 au 30/09/2031

- Les deux premières échéances ont été versés

ANR-25-APNU-0001 : référence du contrat à **mentionner dans chaque publication** du PEPR (+ logo pour les communications visuelles)

Plan de gestion des données : à fournir le 06/09/2026, MàJ à la date de fin du PEPR

Conventions de reversement : à fournir chaque année avant le 31/12

Accord de consortium : à fournir le 06/03/2027

Informations contractuelles : suivi

Réunions annuelles (ensemble du consortium) à l'initiative du responsable du programme :

- sont conviés le **SGPI**, le **MESRE**, le **Coordinateur** de la stratégie nationale d'accélération, le cas échéant, et l'**ANR** au moins un mois à l'avance

➤ Comptes-rendus et supports de présentation à envoyer à l'ANR sous 15 jours ouvrés

Revue de programme biennales à l'initiative de l'Etablissement responsable du programme. D'autres revues peuvent être organisées par l'ANR, le SGPI, le MESRE et, le cas échéant, le Coordinateur de la stratégie nationale

Evaluation in itinere et ex-post de tous les PEPR par l'ANR

Audit financier possible de l'Etablissement responsable du programme/des Etablissements partenaires durant toute la durée du programme et jusqu'à 2 ans après la fin du programme

Premières **collectes** financières et scientifiques : **mars 2027**

Vos contacts :

pascal.bain@anr.fr

axelle.croise@anr.fr

PEPR-AgenceProgramme@anr.fr